

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2009

DATE DE CONVOCATION : 16/06/2009  
DATE D'AFFICHAGE : 17/06/2009

NOMBRE DE CONSEILLERS : 10  
PRESENTS : 10  
VOTANTS : 10

L'an deux mil neuf le mardi 23 juin à 20 h 30 le conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur CORNÉE Hervé, Maire.

Etaient présents : MM BODIN Jean-Pierre et ROCHER Marc, MME HEMON Céline, M LUTELLIER Sylvain, MMES DEROUIN Brigitte et BOISARD Véronique, MM VERON John, ROCHER Jean-Luc, et HERMAGNE Christophe.

Etaient absents excusés : /

Etait absent non excusé : /

Formant la majorité des membres en exercice, M. VÉRON John a été élu secrétaire

**Ecole :**

Le Conseil Municipal se réunit directement sur le chantier de la cantine/garderie pour constater de l'avancement du chantier.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie avant la séance et a accepté ledit avenant, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vous demande de valider sa proposition d'avenant au lot n°1 – maçonnerie pour l'entreprise B.M.G. pour les travaux supplémentaires conséquents aux fondations non réalisables tels que prévus dans le marché initial à cause du sol instable. L'avenant s'élève à 4407.50 € TTC ce qui porte le marché du lot n° 1 à un montant TTC de 38915.04 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son ACCORD et autorise Monsieur Le Maire à signer ledit avenant.

**Voirie :**

La commission d'Appel d'Offres a également étudié les devis de voirie pour les travaux suivants : V.C. de le Gabellière, C114 des Loges et le point à temps.

Les entreprises les moins-disante sont SECHE & EUROVIA.

Le Conseil Municipal PROPOSE de demander s'il est possible de séparer les marchés de la manière suivante : (Les Loges et le point à temps pour SÉCHÉ et La Gabellière pour EUROVIA. Demander également à SÉCHÉ les quantités de bitume en kg/m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal AJOUTE que si une séparation du marché n'est pas possible alors il retient le moins disant à savoir l'entreprise SÉCHÉ au cumul total.

**Point sur l'école :**

Eric ne reviendra pas à la prochaine rentrée scolaire, mais Maryvonne resterait. Brigitte HUCHET, reste directrice intérimaire jusqu'à la rentrée et c'est à elle de gérer les inscriptions éventuelles pendant les vacances scolaires.

Il y a 60 enfants inscrits pour la prochaine rentrée scolaire et c'est à la maternelle qu'il y aura le plus d'enfants.

Il est suggéré également de donner un nom à l'école.

**THT :**

L'enquête publique se passe sans problème particulier, Monsieur Le Maire ajoute qu'aucune information n'a été pour l'instant reçue en mairie quant à une prolongation éventuelle de 15 jours, et qu'il espère qu'une demie journée de présence des commissaires enquêteurs nous soit accordée.

Monsieur Le maire invite tous les conseillers municipaux à formuler leur avis dans les registres.

Les réponses de l'enquête publique seront donnés au plus tard 18 mois après l'enquête.

**Nouveau locataire 13 rue de la Moisson** : Monsieur Le Maire propose la candidature de MME FOURNIER Claudine pour le logement du 13 rue de la Moisson inoccupé à ce jour, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour un loyer s'élevant à 410.00 Euros par mois.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DONNE son ACCORD.

## **Nouveau locataire 6 Rue de la Moisson**

Monsieur Le Maire propose la candidature de M. GUÉRIN François Xavier pour le logement du 6 rue de la Moisson inoccupé à ce jour, pour un prix de loyer s'élevant à 260.00 €uros par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord.

## **Salle des fêtes**

Céline prend la parole pour informer le conseil municipal qu'elle a fait des propositions à Jocelyne et Maurice pour l'instauration d'un guide et d'un engagement et qu'elle attend leurs commentaires. Une inventaire de la vaisselle sera fait en juin de chaque année. Il est prévu également de faire un placard de stockage dans la pièce derrière le bar afin que ne soit mis à disposition des usagers de la vaisselle pour 200 personnes maximum pour un contrôle plus facile après location.

A refaire : l'éclairage au dessus du bar.

## **Compte-rendu réunion TPU & TPZ**

La Communauté de Communes du Pays de Loiron a organisé une réunion à l'attention des membres de la CCPL titulaires et suppléants et des secrétaires de mairie.

Actuellement nous sommes en fiscalité additionnelle, la communauté de communes impose directement les entreprises sur chaque feuille de paie au titre de la Taxe Professionnelle.

Depuis 2-3ans environ une étude est en cours pour le passage en TPU.

A l'alternative de passer en TPU qui donne beaucoup de contraintes (trouver des compétences, figer à la TP des communes à l'année N et augmenter de 2% la TP par rapport à la moyenne des taux de TP des 15 communes) il est possible de passer l'entreprise LAFARGE en TPZ ce qui permet de récupérer sur la part écartée entre 66.66 % et 75 % au lieu des 25 % actuellement.

Moins de bouleversements pour les communes et assurance pour notre commune de pouvoir garder la TP du Poste Electrique.

**Subventions pour les études d'assainissement** : Les dossiers déposés à l'agence de l'eau et au Conseil Général pour les études d'assainissement nappes basses et hautes que doit réaliser l'entreprise HYDRATOP ont été validées par les 2 organismes cités ci-dessus. Ces deux subventions représentent 11288.00 € sur un devis de 16875.56 € TTC.

## **Divers :**

- Peinture terrain de football : les membres du bureau de l'étoile sportive se propose de réaliser de la peinture moyennant qu'elle soit fournie par la commune. Le Conseil DONNE son ACCORD.

- Cabine de douche pour le logement du 13 rue de la Moisson : promotion à 299 à LEROY MERLIN au lieu de + de 700 €. Le Conseil DONNE son ACCORD.

- Carrière : enquête publique du 14 septembre au 14 octobre 2009.

- Devis Mélanger : peinture des lettres du monument aux Morts 1546.16 € TTC. Revoir les possibilités de subvention.

- Columbarium : Un devis sera demandé afin d'organiser un espace permettant d'accueillir les urnes funéraires et ne pas être pris au dépourvu en cas de demande.

M. DURAND, fossoyeur et marbrier a sinon confirmé que le cimetière assez grand pour les années à venir.

- Radon : les résultats sont un tout petit peu au-dessus de la norme, M. TESSIER de la DDASS veut venir voir la classe afin de proposer des solutions pour faire redescendre ce taux.